

M-Coat D

Vishay Measurements Group, Inc.

Numéro de version: 5.0

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2023

Date initiale: 02/02/2026

Date de révision: 03/19/2026

Date d'impression: 03/25/2026

S.GHS.CAN.FR-CA

SECTION 1 Identification

Identifiant de produit

Nom du produit	M-Coat D
Nom chimique	Non applicable
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contient TOLUÈNE,-PUR et butanone)
Formule chimique	Non applicable
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes	Coating
--------------------------------------	---------

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	Vishay Measurements Group, Inc.
Adresse	Post Office Box 27777 Raleigh, NC 27611 United States
Téléphone	(919) 365-3800
Télécopieur	919-365-3945
Site Web	www.VPGSensors.com
Courriel	mm.usa@vpgsensors.com

Numéros de téléphone d'urgence

Association / organisation	Chemtrec (247/365)
Numéro(s) de téléphone d'urgence	1-800-424-9300
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Diamant NFPA 704



Remarque : Les numéros de catégorie de danger trouvés dans la classification SGH à la section 2 de cette FDS ne doivent PAS être utilisés pour remplir le losange NFPA 704. Bleu = Santé Rouge = Feu Jaune = Réactivité Blanc = Spécial (oxydant ou substance réactive à l'eau)

Symboles SIMDUT canadiennes



Classification	Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Danger par aspiration, catégorie de danger 1, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie de danger 2A, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, Cancérigénicité Catégorie 2, Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
----------------	---

Éléments d'étiquetage

M-Coat D

Pictogramme(s) de danger	
--------------------------	---

Mention d'avertissement	Danger
-------------------------	---------------

Déclaration(s) sur les risques

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements.
H351	Susceptible de provoquer le cancer .
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus .
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Non applicable

Déclarations de Sécurité : Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du contenant et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage intrinsèquement antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P264	Se laver soigneusement tout le corps extérieur exposé après manipulation.

Déclarations de sécurité : Réponse

P301+P310	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/un secouriste.
P331	NE PAS faire vomir
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin
P370+P378	En cas d'incendie : Utiliser une mousse résistante à l'alcool ou une mousse de protéines normale pour l'extinction.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et s'ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité : Stockage

P403+P235	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder au frais.
P405	Garder sous clé.

Déclarations de sécurité : Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	---

Aucune information supplémentaire sur les dangers du produit.

SECTION 3 Composition/renseignements sur les composants

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

M-Coat D

N° CAS	% [poids]	Nom
108-88-3	<45.4	<u>TOLUÈNE -PUR</u>
13463-67-7	13.6-18.1	<u>dioxyde-de-titane</u>
78-93-3	<18.1	<u>butanone</u>
Pas Disponible	22.7-27.2	Acrylic Ester Resin

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

SECTION 4 Premiers soins

Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer continuellement avec de l'eau claire. ▶ S'assurer d'une irrigation complète des yeux en gardant les paupières écartées et éloignées du centre des yeux, et en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, consulter un médecin. ▶ En cas de blessure à l'œil, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	<p>Si le produit entre en contact avec la peau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grande eau (et avec du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : déplacer à l'air frais. ▶ Coucher le patient sur le sol. Le garder au chaud et lui permettre de se reposer. ▶ Les prothèses, telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entreprendre les procédures de premiers soins. ▶ Si la respiration est arrêtée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et commencer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à valve à la demande, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche tel qu'enseigné. Réaliser une RCP si nécessaire. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un médecin.
Ingestion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches, pour éviter toute aspiration du vomi. ▶ Si avalé, NE PAS faire vomir. ▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ▶ Surveiller le patient attentivement. ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissement ou de conscience réduite; p. ex., devenant inconsciente. ▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche, puis fournir lentement du liquide dans la mesure où la victime peut en absorber confortablement. ▶ Obtenir un avis médical. <p>Éviter de donner du lait ou de l'huile. Éviter de donner de l'alcool.</p>

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tout produit aspiré durant un vomissement peut provoquer un dommage aux poumons. En conséquence, les vomissements ne doivent pas être induits mécaniquement ou pharmacologiquement. Les moyens mécaniques doivent être utilisés s'il est jugé nécessaire de vider le contenu de l'estomac; ceci inclut un lavage gastrique après une intubation endotrachéale. Si un vomissement spontané survient après l'ingestion, le patient doit être surveillé pour détecter d'éventuelles difficultés pulmonaires, car les effets négatifs de l'aspiration dans les poumons peuvent être retardés jusqu'à 48 heures.

Pour des expositions aiguës ou des expositions courtes et répétées au toluène.

- ▶ Le toluène est absorbé au travers de la barrière alvéolaire, le ratio sang/air étant de 11,2/15,6 (à 37 °C). La concentration de toluène dans l'air expiré est d'environ 18 ppm après une exposition à 100 ppm. La proportion tissu/sang est de 1/3 à l'exception des tissus adipeux où la proportion est de 8/10.
- ▶ Le métabolisme par mono-oxygénation microsomale résulte dans la production d'acide hippurique. Celui-ci peut être détecté dans les urines avec une quantité comprise entre 0,5 et 2,5 g/24 h, ce qui représente une moyenne de 0,8 g/g de créatinine. La demi-vie biologique de l'acide hippurique est d'environ 1 à 2 heures.
- ▶ La menace principale pour la vie lors d'une ingestion et/ou inhalation est une défaillance respiratoire.
- ▶ Les patients doivent être rapidement évalués pour déceler des signes de détresse respiratoire (p. ex. cyanose, tachypnée, contractions intercostales, obnubilation) et approvisionnés en oxygène. Les patients présentant des volumes respiratoires courants inadéquats ou des gaz sanguins artériels inappropriés (pO₂ 50 mm Hg) devraient être intubés.
- ▶ Une arythmie complique l'ingestion ou l'inhalation de certains hydrocarbures et des preuves électrocardiographiques de dommages au myocarde ont été rapportées; des perfusions intraveineuses et un monitoring cardiaque devraient être mis en place chez les patients susceptibles de présenter ces symptômes. Les poumons excrètent les solvants inhalés et, ainsi, une hyperventilation augmente les chances d'élimination.
- ▶ Une radiographie pulmonaire doit être effectuée immédiatement après la stabilisation de la respiration et de la circulation afin d'évaluer l'aspiration et de détecter la présence d'un pneumothorax.
- ▶ L'épinéphrine (adrénaline) n'est pas recommandée pour traiter des spasmes bronchiques en raison du potentiel de sensibilisation myocardique aux catécholamines. Des bronchodilatateurs cardio-sélectifs inhalés (p. ex. Alupent, Salbutamol) sont les agents préférés, avec l'aminophylline en second choix.
- ▶ Un lavage est indiqué chez les patients qui nécessitent une décontamination; s'assurer de l'utilisation d'une sonde à ballonnet chez les patients adultes.

[Ellenhorn and Barceloux : Medical Toxicology]

INDEX D'EXPOSITION BIOLOGIQUE - IEB

Ceci représente les déterminants observés chez des spécimens prélevés chez un travailleur sain soumis à une exposition standard (ES ou TLV) :

Déterminant	Index	Durée de l'échantillon	Commentaires
o-crésol dans les urines	0,5 mg/L	Fin de la période	B
Acide hippurique dans les urines	1,6 g/g créatinine	Fin de la période	B, NS
Toluène dans le sang	0,05 mg/L	Précédant la dernière période en fin de semaine de travail	

NS : Déterminant non spécifique; également observé après une exposition à d'autres produits.

SQ : Déterminant semi-quantitatif – l'interprétation peut être ambiguë, à utiliser comme test préliminaire ou de confirmation.

B : Les niveaux apparaissent chez des spécimens prélevés chez des sujets NON exposés.

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- ▶ Mousse.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- ▶ Dioxyde de carbone.
- ▶ Eau pulvérisée – en cas de feux majeurs uniquement.

M-Coat D

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
-------------------------------	--

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte incendie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Peut être violemment réactif. Peut exploser. ▶ Mettez un appareil respiratoire ainsi que des gants de protection. ▶ Évitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts, les canalisations et les cours d'eau. ▶ Envisagez l'évacuation. ▶ Lutte contre le feu à une distance appropriée, protégé de manière adéquate. ▶ Si cela n'entraîne pas de danger, éteignez les appareils électriques jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fumée. ▶ Utilisez un fin jet d'eau pour maîtriser le feu et rafraîchir la zone avoisinante. ▶ Évitez d'envoyer de l'eau sur toute flaque. ▶ N'approchez pas des récipients qui pourraient être chauds. ▶ Aspergez les récipients qui sont exposés au feu à partir d'un endroit protégé. ▶ S'il n'y a pas de danger, déplacez les récipients que le feu pourrait atteindre.
Risque d'incendie/explosion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les liquides et les fumées sont particulièrement inflammables. ▶ Le risque d'incendie est grave en présence de chaleur, de flammes et/ou d'oxydants. ▶ Les fumées peuvent facilement se déplacer et atteindre le foyer. ▶ La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition et l'explosion des contenants. ▶ En cas de combustion, des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO) peuvent être émises. <p>Les produits de combustion comprennent : , dioxyde de carbone (CO2), oxydes métalliques , d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.</p> <p>Contient une substance à bas point d'ébullition : les contenants fermés peuvent se rompre en raison de l'augmentation de pression dans des conditions d'incendie.</p>

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éclaboussures mineures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Éliminez toutes les sources d'incendie. ▶ Nettoyez tout de suite tous les déversements. ▶ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▶ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. ▶ Contenez et absorbez les petites quantités avec de la vermiculite ou tout autre matériau absorbant. ▶ Essuyez. ▶ Ramassez les résidus dans un contenant pour déchets inflammables.
Éclaboussures majeures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Évacuez le personnel. ▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Peut réagir violemment. Peut exploser. ▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection. ▶ Évitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts, les canalisations et les cours d'eau. ▶ Envisagez l'évacuation. ▶ Évitez de fumer, les flammes nues ou les sources d'incendie. ▶ Augmentez l'aération. ▶ S'il n'y a pas de danger, arrêtez la fuite. ▶ L'eau pulvérisée peut être utilisée pour disperser ou absorber les vapeurs. ▶ Contenez le liquide avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▶ Utilisez une pelle qui ne produit pas d'étincelles et qui résiste aux explosions. ▶ Ramassez tout le produit récupérable dans des contenants appropriés pour un éventuel recyclage. ▶ Absorbent le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▶ Enfermez les résidus solides dans un récipient approprié pour les déchets. ▶ Aspergez l'endroit et empêchez que cela ne s'écoule dans les tuyaux. ▶ Si les tuyaux ou les canalisations sont contaminés, avertissez les services d'urgence.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manutention et entreposage

Précautions pour une manipulation sans danger

Manipulation sûre	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. ▶ NE PAS couper, percer, limer, souder ni effectuer des opérations similaires sur ou à proximité des contenants.
Autres données	

Conditions d'un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Contenant adapté	Boîte en métal. Emballage conforme aux règles du fabricant. Les récipients en plastique peuvent uniquement être utilisés s'ils sont appropriés pour des liquides inflammables. Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés et ne fuient pas.
Incompatibilité d'entreposage	<p>La méthyléthylcétone :</p> <p>réagit violemment avec les oxydants forts, les aldéhydes, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, le tert-butoxyde de potassium, l'oleum est incompatible avec les acides inorganiques, les amines aliphatiques, l'ammoniac, les caustiques, les isocyanates, les pyridines, l'acide chlorosulfonique</p> <p>forme des peroxydes instables lors du stockage ou au contact du propanol ou du peroxyde d'hydrogène</p> <p>attaque certains plastiques</p> <p>peut générer des charges électrostatiques, en raison de sa faible conductivité, lors de l'écoulement ou de l'agitation.</p>

M-Coat D

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS


Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	Photo	Notes
Canada — Yukon - Concentrations admissibles pour les substances contaminantes en suspension dans l'air	TOLUÈNE,-PUR	Toluene (toluol) - Skin	100 ppm / 375 mg/m3	560 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Règlement sur la santé et la sécurité au travail de la Saskatchewan - Limites de contamination	TOLUÈNE,-PUR	Toluene (toluol)	50 ppm	60 ppm	Pas Disponible	Skin
Canada — Manitoba - Limites d'exposition professionnelle	TOLUÈNE,-PUR	Pas Disponible	20 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Visual impair; female repro; pregnancy loss; BEI
Canada — Île-du-Prince-Édouard - Limites d'exposition professionnelle	TOLUÈNE,-PUR	Toluene	20 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Visual impair; female repro; pregnancy loss; BEI
Canada — Colombie-Britannique - Limites d'exposition professionnelle	TOLUÈNE,-PUR	Toluene	20 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle (Français)	TOLUÈNE,-PUR	Toluène (toluol)	50 ppm	60 ppm	Pas Disponible	Peau
Canada — Alberta - Limites d'exposition professionnelle	TOLUÈNE,-PUR	Toluol (Toluene)	50 ppm / 188 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	1 - substance may be readily absorbed through intact skin
Canada — Alberta - Limites d'exposition professionnelle	TOLUÈNE,-PUR	Toluene (Toluol)	50 ppm / 188 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	1 - substance may be readily absorbed through intact skin
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle	TOLUÈNE,-PUR	Toluene (toluol)	50 ppm	60 ppm	Pas Disponible	Skin
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques	TOLUÈNE,-PUR	Toluene	20 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques (Français)	TOLUÈNE,-PUR	Toluène	20 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Nouvelle-Écosse - Limites d'exposition professionnelle	TOLUÈNE,-PUR	Toluene	20 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: Visual impairment; female reproductive system; pregnancy loss. The BEI is based on previous TLV-TWA
Canada — Règlement sur la santé et la sécurité au travail de la Saskatchewan - Limites de contamination	dioxyde-de-titane	Titanium dioxide	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Manitoba - Limites d'exposition professionnelle	dioxyde-de-titane	Pas Disponible	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: LRT irr
Canada — Île-du-Prince-Édouard - Limites d'exposition professionnelle	dioxyde-de-titane	Titanium dioxide	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: LRT irr
Canada — Colombie-Britannique - Limites d'exposition professionnelle	dioxyde-de-titane	Titanium dioxide	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(N) - the 8-hour TWA listed in the Table is for the total dust. The substance also has an 8-hour TWA of 3 mg/m 3 for the respirable fraction.
Canada — Ontario - Limites d'exposition professionnelle	dioxyde-de-titane	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Respirable fraction)	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(R) Respirable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited in the gas-exchange region of the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 4 µm at 50 per cent collection efficiency.
Canada — Ontario - Limites d'exposition professionnelle	dioxyde-de-titane	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Inhalable fraction)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(I) Inhalable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited anywhere in the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and

M-Coat D

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	Photo	Notes
						(b) has the cut point of 100 µm at 50 per cent collection efficiency.
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle (Français)	dioxyde-de-titane	Dioxyde de titane	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Alberta - Limites d'exposition professionnelle	dioxyde-de-titane	Titanium dioxide	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle	dioxyde-de-titane	Titanium dioxide	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques	dioxyde-de-titane	Titanium dioxide - Total dust	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Note 1: The standard corresponds to dust containing no asbestos and the percentage in crystalline silica is less than 1%.
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques (Français)	dioxyde-de-titane	Titane, dioxyde de - la poussière totale	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Note 1: La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.
Canada — Nouvelle-Écosse - Limites d'exposition professionnelle	dioxyde-de-titane	Titanium dioxide	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: lower respiratory tract irritation
Canada — Yukon - Concentrations admissibles pour les substances contaminantes en suspension dans l'air	butanone	Methyl ethyl ketone (MEK), see 2-Butanone	200 ppm / 590 mg/m3	740 mg/m3 / 250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Yukon - Concentrations admissibles pour les substances contaminantes en suspension dans l'air	butanone	2-Butanone	200 ppm / 590 mg/m3	740 mg/m3 / 250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Règlement sur la santé et la sécurité au travail de la Saskatchewan - Limites de contamination	butanone	Methyl ethyl ketone (MEK)	200 ppm	300 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Manitoba - Limites d'exposition professionnelle	butanone	Pas Disponible	200 ppm	300 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr; CNS & PNS impair; BEI
Canada — Île-du-Prince-Édouard - Limites d'exposition professionnelle	butanone	Methyl ethyl ketone	200 ppm	300 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr; CNS & PNS impair; BEI
Canada — Colombie-Britannique - Limites d'exposition professionnelle	butanone	Methyl ethyl ketone (MEK)	50 ppm	100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle (Français)	butanone	Méthyléthylcétone (MEC)	200 ppm	300 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Alberta - Limites d'exposition professionnelle	butanone	Methyl ethyl ketone (MEK; 2-Butanone)	200 ppm / 590 mg/m3	885 mg/m3 / 300 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Alberta - Limites d'exposition professionnelle	butanone	2-Butanone (Methyl ethyl ketone)	200 ppm / 590 mg/m3	885 mg/m3 / 300 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle	butanone	Methyl ethyl ketone (MEK)	200 ppm	300 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques	butanone	Methyl ethyl ketone (MEK)	50 ppm / 150 mg/m3	300 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques (Français)	butanone	Méthyl éthyl cétone	50 ppm / 150 mg/m3	300 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Nouvelle-Écosse - Limites d'exposition professionnelle	butanone	Methyl ethyl ketone [MEK]	200 ppm	300 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: upper respiratory tract irritation; central & peripheral nervous systems impairment. BEI

Contrôles de l'exposition

<p>Contrôles techniques appropriés</p>	<p>Pour les liquides et gaz inflammables, une ventilation par extraction locale ou un système de ventilation pour espace clos peut être nécessaire. L'équipement de ventilation devrait être antidéflagrant.</p> <p>Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possèdent des vitesses « d'échappement » différentes, qui à leur tour déterminent les « vitesses de capture » de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.</p>	
	<p>Type de contaminant :</p> <p>Solvants, vapeurs, dégraissage, etc., évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)</p>	<p>Vitesse de l'air :</p> <p>0,25-0,5 m/s</p>

	<p>(50-100 pi/min)</p> <p>Aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de contenants par intermittence, transfert par convoyeur à faible vitesse, soudage, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libérés à faible vitesse dans une zone de génération importante)</p> <p>Jet direct, pulvérisation de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)</p> <p>1-2,5 m/s (200-500 pi/min)</p> <p>Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de :</p> <table border="1" data-bbox="384 376 1406 533"> <thead> <tr> <th>Minimum de l'intervalle</th> <th>Maximum de l'intervalle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce</td> <td>1 : Perturbation des courants d'air dans la pièce</td> </tr> <tr> <td>2 : Contaminants à faible vitesse ou seulement gênants</td> <td>2 : Contaminants à forte toxicité</td> </tr> <tr> <td>3 : Production intermittente, faible</td> <td>3 : Production importante, usage intensif</td> </tr> <tr> <td>4 : Grande hotte ou grand volume d'air en mouvement</td> <td>4 : Petite hotte – contrôle local seulement</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en fonction de la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour extraire les solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui causent des pertes de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentiel que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus lorsque les systèmes d'extraction sont installés ou utilisés.</p>	Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle	1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1 : Perturbation des courants d'air dans la pièce	2 : Contaminants à faible vitesse ou seulement gênants	2 : Contaminants à forte toxicité	3 : Production intermittente, faible	3 : Production importante, usage intensif	4 : Grande hotte ou grand volume d'air en mouvement	4 : Petite hotte – contrôle local seulement
Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle										
1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1 : Perturbation des courants d'air dans la pièce										
2 : Contaminants à faible vitesse ou seulement gênants	2 : Contaminants à forte toxicité										
3 : Production intermittente, faible	3 : Production importante, usage intensif										
4 : Grande hotte ou grand volume d'air en mouvement	4 : Petite hotte – contrôle local seulement										
<p>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</p>											
<p>Protection des yeux/du visage</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec protections latérales. ▶ Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national] ▶ Les verres de contact peuvent présenter un danger particulier; les verres de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Une politique écrite décrivant le port ou les restrictions d'utilisation des verres de contact doit être établie pour chaque lieu de travail ou tâche. Cette politique devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption des verres pour la catégorie de produits chimiques utilisés et un rapport d'expérience sur les blessures. Le personnel médical et les secouristes devraient être formés à leur retrait et de l'équipement approprié devrait être facilement accessible. En cas d'exposition à des produits chimiques, amorcer immédiatement le rinçage des yeux et retirer les verres de contact dès que possible. Les verres doivent être retirés dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation oculaire — ils ne doivent être retirés dans un environnement propre qu'après un lavage minutieux des mains. [Bulletin d'information actuel CDC NIOSH 59] 										
<p>Protection de la peau</p>	<p>Voir protection des mains ci-dessous</p>										
<p>Protection des mains/pieds</p>	<p>Porter des gants de protection chimique, par exemple en PVC.</p> <p>Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.</p> <p>Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est un mélange de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application.</p> <p>La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être respectée lors du choix final.</p> <p>L'hygiène personnelle est un élément clé des soins efficaces des mains. Les gants ne doivent pas être portés sur des mains sales. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.</p> <p>La convenance et la durabilité des types de gants dépendent de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La fréquence et la durée du contact, ▶ La résistance chimique du matériau du gant, ▶ L'épaisseur du gant, et ▶ La dextérité offerte par le gant <p>Choisir des gants testés selon une norme (par exemple, l'Europe EN 374, US F739, AS/NZS 2161.1 ou équivalent national).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lorsque le contact prolongé ou fréquemment répété peut se produire, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 5 ou supérieure (avec un temps de pénétration supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS/NZS 2161.10.1 ou équivalent national). ▶ Lorsque le contact est bref, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 3 ou supérieure (avec un temps de pénétration supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS/NZS 2161.10.1 ou équivalent national). ▶ Certains types de polymères sont moins affectés par les mouvements, et cela doit être pris en compte lors de la sélection de gants pour un usage à long terme. ▶ Les gants contaminés doivent être remplacés. <p>Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96, dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Excellents lorsque le temps de pénétration est >480 min ▶ Bons lorsque le temps de pénétration est >20 min ▶ Satisfaisants lorsque le temps de pénétration est ▶ Médiocres lorsque le matériau des gants se dégrade <p>Pour les applications générales, il est recommandé d'utiliser des gants d'une épaisseur généralement supérieure à 0,35 mm.</p> <p>Il convient de souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique précis, car l'efficacité de la protection dépendra de la composition exacte du matériau des gants.</p> <p>Par conséquent, le choix des gants doit également être fondé sur un examen des exigences de la tâche et sur la connaissance des temps de rupture. L'épaisseur des gants peut aussi varier selon le fabricant, le type de boîte à gants et le modèle de gants.</p> <p>Les données techniques du fabricant devraient donc toujours être prises en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Remarque : selon l'activité menée, des gants d'épaisseurs variables peuvent être nécessaires pour certaines tâches spécifiques.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Des gants minces (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsqu'un haut degré de dextérité manuelle est requis. Cependant, ces gants n'offriront probablement qu'une protection de courte durée et devraient normalement être réservés aux applications à usage unique, puis éliminés. · Des gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être requis lorsqu'il y a un risque mécanique (en plus d'un risque chimique), c'est-à-dire lorsqu'il existe un potentiel d'abrasion ou de perforation. Les gants ne doivent pas être portés sur des mains sales. <p>Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.</p>										
<p>Protection corporelle</p>	<p>Voir autre protection ci-dessous</p>										
<p>Autres protections</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Combinaisons intégrales. · Tablier en PVC. · Une combinaison de protection en PVC peut être requise en cas d'exposition importante. · Douche oculaire. · Assurez-vous qu'il y a un accès facile à une douche de sécurité. <p>Note : Les combinaisons intégrales en coton ou en polyester/coton n'offrent qu'une protection contre la contamination superficielle légère qui ne pénètre pas la peau. Les combinaisons doivent être lavées régulièrement. Lorsque le risque d'exposition de la peau est élevé (par</p>										

M-Coat D

exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), des tabliers résistants aux produits chimiques et/ou des combinaisons et des bottes imperméables aux produits chimiques seront nécessaires.

- Certains équipements de protection individuelle (EPI) en plastique (par exemple, les gants, les tabliers, les sur-chaussures) ne sont pas recommandés car ils peuvent produire de l'électricité statique.
- Pour une utilisation à grande échelle ou continue, portez des vêtements antistatiques à tissage serré (sans fermetures métalliques, boutons ou poches).
- Des chaussures de sécurité antidéflagrantes ou conductrices devraient être envisagées. Les chaussures conductrices ont une semelle faite d'un composé conducteur lié chimiquement aux composants inférieurs, assurant un contrôle permanent de la mise à la terre électrique du pied et dissipant l'électricité statique du corps afin de réduire le risque d'inflammation des composés volatils. La résistance électrique doit se situer entre 0 et 500 000 ohms. Les chaussures conductrices doivent être entreposées dans des casiers près de la pièce où elles sont portées. Le personnel ayant reçu des chaussures conductrices ne doit pas les porter pour se rendre à son domicile ou en revenir.

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SÉLECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée de : "Forsberg Clothing Performance Index".
L(es) effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont pris en compte dans la sélection générée par ordinateur.
M-Coat D

Matériel	CPI
PE/EVAL/PE	A
PVA	B
TEFLON	B
BUTYL	C
BUTYL/NEOPRENE	C
CPE	C
HYPALON	C
NATURAL RUBBER	C
NATURAL+NEOPRENE	C
NEOPRENE	C
NEOPRENE/NATURAL	C
NITRILE	C
NITRILE+PVC	C
PVC	C
SARANEX-23	C
SARANEX-23 2-PLY	C
VITON	C
VITON/CHLOROBUTYL	C
VITON/NEOPRENE	C

* CPI - Indice de performance Chemwatch

A : Meilleure sélection

B : Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C : Choix faible ou dangereux sauf pour une immersion à court terme.

REMARQUE : Comme une série de facteurs influencent la performance réelle des gants, la sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée —

* Lorsque les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, des facteurs tels que le « toucher » ou la commodité (p. ex., disponibilité) peuvent orienter le choix de gants qui autrement seraient inadaptés à un usage prolongé ou fréquent. Un médecin qualifié devrait être consulté.

Sélection de gants Ansell

Gant — Dans l'ordre de recommandation
AlphaTec 02-100
AlphaTec® 15-554
AlphaTec® 38-612
AlphaTec® 53-001
AlphaTec® 58-005
MICROFLEX® MidKnight® XTRA 93-862
MICROFLEX® LifeStar EC™ 93-868
BioClean™ Emerald BENS
BioClean™ Extra BLAS
BioClean™ Fusion (Sterile) S-BFAP

Les gants suggérés pour l'utilisation devraient être confirmés avec le fournisseur de gants.

Protection respiratoire

Filtre de type A de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède « le standard d'exposition » (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degré de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x SE	A-AUS	-	A-PAPR-AUS
50 x SE	-	A-AUS	-
100 x SE	-	A-2	A-PAPR-2 ^

^ – Intégral

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou pour pénétrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas correctement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas correctement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée appropriée.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence/Couleur	White liquid	Densité relative (eau = 1)	<1
État physique	liquide		

M-Coat D

odeur	Pas Disponible	Coefficient de partage n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil de perception des odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-inflammation (°C)	Pas Disponible
pH (tel que fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C)	100	Poids moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	-1	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	1.9 BuAC = 1	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Hautement inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	Tension de surface (dyn/cm ou mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatil (% vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	0.07	Groupe du gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	3.8	Composés organiques volatils g/L	650
Chaleur de combustion (kJ/g)	Pas Disponible	Distance d'allumage (cm)	Pas Disponible
Hauteur de la flamme (cm)	Pas Disponible	Durée de la flamme (s)	Pas Disponible
Temps d'ignition équivalent en espace clos (s/m3)	Pas Disponible	Densité de déflagration d'ignition en espace clos (g/m3)	Pas Disponible
Caractéristiques des particules			

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir Section 7
Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence de matériaux incompatibles. ▶ Le produit est considéré stable. ▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir Section 7
Conditions à éviter	Voir Section 7
Matières incompatibles	Voir Section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) Irritation / corrosion	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme corrosif pour la peau ou irritant.
c) Lésions oculaires graves / irritation	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme endommageant ou irritant pour les yeux
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) Mutagénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) Cancérogénicité	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme cancérigène
g) Reproducteur	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme toxique pour la reproduction
h) STOT – exposition unique	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme toxique pour des organes spécifiques après une seule exposition.
i) STOT - exposition répétée	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme toxique pour des organes spécifiques après une exposition répétée
j) Risque d'aspiration	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme un danger d'aspiration

Inhaler	<p>L'inhalation de vapeurs d'aérosols (brumes ou fumées), générées par le produit durant une manipulation normale, peut être nocive. Le produit n'est pas connu pour provoquer des irritations respiratoires (telles que classifiées par les directives CE basées sur des modèles animaux). Néanmoins, l'inhalation de fumées, vapeurs ou aérosols, particulièrement lors de périodes prolongées, peut entraîner des désagréments respiratoires et occasionnellement des détresses.</p> <p>L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.</p> <p>L'inhalation de fortes concentrations de gaz/vapeur provoque une irritation des poumons avec une toux et des nausées, une dépression du système nerveux central avec maux de tête et étourdissements, ralentissement des réflexes, fatigue et incoordination.</p> <p>Une dépression du système nerveux central peut inclure un malaise général, des symptômes d'étourdissement, des maux de tête, des nausées, des effets anesthésiques, des temps de réaction augmentés, un discours indistinct et peut se transformer en inconscience. Les empoisonnements graves peuvent engendrer des dépressions respiratoires et peuvent être fatals.</p> <p>L'exposition aiguë de l'homme à de fortes concentrations de méthyl éthyl cétone produit une irritation des yeux, du nez et de la gorge. Une exposition aiguë par inhalation provoque également une dépression du système nerveux, des maux de tête et des nausées. Des niveaux élevés de vapeur sont facilement détectés en raison de l'odeur, cependant une fatigue olfactive peut se produire, avec une perte d'avertissement pour l'exposition.</p>
Ingestion	Le produit n'est pas connu pour produire des effets négatifs sur la santé suite à son ingestion (tel que classifié dans les directives CE utilisant des animaux). Néanmoins, des effets négatifs systémiques sont apparus suivant l'exposition d'animaux à au moins une autre voie et une bonne hygiène nécessite que les expositions soient maintenues au minimum.

M-Coat D

	<p>À des doses suffisamment élevées, le produit peut être hépatotoxique (c.-à-d. vénéneux pour le foie). L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration dans les poumons avec le risque de pneumonie chimique ; des conséquences graves peuvent en résulter. (ICSC13733)</p> <p>Considéré comme une voie d'entrée peu probable dans un environnement commercial/industriel. Le liquide peut produire des désagréments gastro-intestinaux et peut être nocif s'il est avalé. Une ingestion peut aboutir à des nausées, des douleurs et des vomissements. Le vomi entrant dans les poumons peut causer potentiellement des pneumonies chimiquement létales.</p> <p>Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu.</p>
Contact avec la peau	<p>Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante.</p> <p>Un contact de la peau avec le matériau peut endommager la santé de l'individu ; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption.</p> <p>Chez les humains exposés à la méthyléthylcétone, une inflammation de la peau a été signalée. L'expérimentation animale a montré que la méthyléthylcétone présente une toxicité aiguë élevée en cas d'exposition cutanée.</p> <p>Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devraient pas être exposées à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner la peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p> <p>Le produit peut provoquer une inflammation modérée de la peau survenant directement après le contact ou après un certain délai. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact caractérisé par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules.</p>
Yeux	<p>Preuves que le produit puisse provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation. Une inflammation importante peut s'ensuivre avec des rougeurs. Il peut y avoir des dommages à la cornée. À moins qu'un traitement prompt et adéquat, il peut s'ensuivre une perte permanente de la vision. La conjonctivite peut apparaître après des expositions répétées.</p>
Chronique	<p>Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir des effets cancérogènes ou mutagènes ; selon les informations disponibles, néanmoins, il n'existe actuellement que des données inappropriées pour estimer la situation de manière satisfaisante.</p> <p>Un dommage important (perturbation fonctionnelle évidente ou changement morphologique pouvant avoir une signification toxicologique) est vraisemblablement provoqué par une exposition prolongée ou répétée. En règle générale, le produit crée ou contient une substance qui produit des lésions importantes. Un tel dommage peut apparaître à la suite d'une application directe dans des études de toxicité subchronique (90 jours), subaiguë (28 jours) ou chronique (2 ans).</p> <p>Il existe suffisamment de preuves pour établir une relation de cause à effet entre l'exposition de l'humain au matériel et un taux de fertilité diminué.</p> <p>Les tests sur les animaux montrent que la méthyléthylcétone peut avoir de légers effets sur le système nerveux, le foie, les reins et le système respiratoire; elle peut également avoir des effets sur le développement et augmenter le taux d'anomalies congénitales. Cependant, les données disponibles sur les effets à long terme de la méthyléthylcétone chez l'humain sont limitées, et il n'existe aucune donnée permettant de savoir si elle cause une toxicité pour le développement ou la reproduction ou un cancer. Elle est généralement considérée comme peu toxique, mais elle est souvent utilisée en combinaison avec d'autres solvants, et les effets toxiques du mélange peuvent être plus importants que ceux de chaque solvant seul. Les combinaisons de n-hexane ou de méthyl n-butylcétone avec de la méthyléthylcétone peuvent augmenter le taux de neuropathie périphérique, un trouble progressif des nerfs des extrémités. Les combinaisons avec le chloroforme présentent également une augmentation de la toxicité.</p>

M-Coat D	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
TOLUÈNE,-PUR	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) DL50 : 12124 mg/kg ^[2]	Œil (Humain) : 300ppm
	Inhalation (Rat) CL50 : >13350 ppm4h ^[2]	Œil (Rongeur - lapin) : 0.1mL
	Orale (rat) DL50 : 636 mg/kg ^[2]	Œil (Rongeur - lapin) : 0.1mL - grave
		Œil (Rongeur - lapin) : 100mg/30S - bénin
		Œil (Rongeur - lapin) : 2mg/24H - grave
		Œil (Rongeur - lapin) : 870ug - bénin
		peau (Mammal - pig) : 250uL/24H - bénin
		peau (Rongeur - lapin) : 20mg/24H - Modéré
		peau (Rongeur - lapin) : 435mg - bénin
	peau (Rongeur - lapin) : 500mg - Modéré	
	Peau : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]	
	Peau : effet nocif observé (irritant) ^[1]	
	Yeux : effet nocif observé (irritant) ^[1]	
dioxyde-de-titane	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalation (Rat) CL50 : >2.28 mg/14h ^[1]	peau (Humain) : 300ug/3D (intermittent) - bénin
	Orale (rat) DL50 : >=2000 mg/kg ^[1]	Peau : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Percutané (hamster) DL50 : >=10000 mg/kg ^[2]	Yeux : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
butanone	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) DL50 : 6480 mg/kg ^[2]	Œil (Humain) : 350ppm
	Inhalation(souris) CL50; 32 mg/L4h ^[2]	Œil (Rongeur - lapin) : 80mg
	Orale (rat) DL50 : 2054 mg/kg ^[1]	peau (Rongeur - lapin) : 14mg/24H - bénin
		peau (Rongeur - lapin) : 402mg/24H - bénin
		peau (Rongeur - lapin) : 500mg/24H - Modéré
		Peau : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Yeux : effet nocif observé (irritant) ^[1]	

M-Coat D

Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrées de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	
DIOXYDE-DE-TITANE	<p>Une exposition au produit peut engendrer un risque possible d'effets irréversibles. Le produit peut provoquer des effets mutagènes chez l'homme. Ce problème est soulevé, de manière générale, sur la base d'études appropriées et en utilisant des cellules végétales de mammifères in vivo. De telles découvertes sont souvent supportées par des études des propriétés mutagènes in vitro.</p> <p>Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.</p> <p>AVERTISSEMENT : Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 2B : Possible cancérigène pour les humains.</p> <p>Le produit peut causer une irritation modérée des yeux menant à une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut provoquer des conjonctivites.</p>	
M-Coat D & TOLUÈNE,-PUR	<p>Pour le toluène :</p> <p>Toxicité aiguë : Les personnes exposées à des niveaux élevés de toluène pendant une courte période présentent des effets indésirables sur le système nerveux central, allant de migraines à l'intoxication, des convulsions, la narcose (sommolence) et le décès. Lorsqu'il est inhalé ou ingéré, le toluène peut provoquer une dépression grave du système nerveux central et, à forte dose, produire des effets narcotiques. Une dose de 60 mL a déjà causé un décès. De la nécrose des fibres musculaires du cœur, une inflammation du foie, une congestion et des saignements pulmonaires ainsi que des lésions rénales ont tous été observés lors d'autopsies.</p> <p>L'exposition par inhalation à une concentration de 600 parties par million pendant 8 heures a donné les mêmes résultats, avec des symptômes plus graves tels que l'euphorie (sensation de bien-être), la dilatation des pupilles, des convulsions et des nausées. Il a été établi qu'une exposition à 10 000-30 000 ppm (1-3 %) provoque la narcose et la mort. Le toluène peut également réduire les lipides cutanés, entraînant des inflammations de la peau.</p> <p>Effets chroniques / subchroniques : Des doses répétées de toluène provoquent des effets indésirables sur le système nerveux central et peuvent endommager les voies respiratoires supérieures, le foie et les reins. Ces effets indésirables peuvent survenir par ingestion ou par inhalation. Chez l'humain, il a été établi que le niveau minimal provoquant des effets indésirables sur le système nerveux est de 88 parties par million. Dans un cas, le toluène a causé une sensibilisation cardiaque et un décès. Dans plusieurs cas « d'inhalation de colle », des lésions au cervelet ont été observées. Des travailleurs régulièrement exposés au toluène ont vu leur nombre de globules blancs diminuer.</p> <p>Reprotoxicité et toxicité pour le développement prénatal : L'exposition à des niveaux élevés de toluène peut avoir des effets indésirables sur le développement du fœtus. De nombreuses études ont montré que de tels niveaux pouvaient avoir des effets négatifs sur le développement de la progéniture chez des animaux de laboratoire. Chez les enfants exposés au toluène avant la naissance en raison d'un abus de solvants par la mère, on a observé des croissances variables, une microcéphalie, des dysfonctionnements du système nerveux central, un déficit d'attention, de légères malformations du visage et des membres, ainsi qu'un retard de croissance.</p> <p>Absorption : Des tests effectués sur des animaux et chez l'humain ont montré que le toluène est facilement absorbé par les poumons et le tube digestif, avec une absorption beaucoup plus faible par la peau.</p> <p>Distribution : Des tests sur animaux indiquent que le toluène se distribue dans la graisse corporelle, la moelle osseuse, le nerf rachidien, la moelle épinière et la substance blanche du cerveau, avec des niveaux moindres dans le sang, les reins et le foie. Il est généralement reconnu que le toluène s'accumule dans les tissus adipeux et dans les tissus richement vascularisés.</p> <p>Métabolisme : Le toluène inhalé ou ingéré peut être métabolisé en alcool benzylique, puis, après oxydation supplémentaire, en benzaldéhyde et en acide benzoïque. L'acide benzoïque se conjugue parfois avec la glycine pour former l'acide hippurique ou réagit avec l'acide glucuronique pour former du glucuronide de benzoyle. L'o-crésol et le p-crésol formés par hydroxylation du cycle sont considérés comme des métabolites mineurs.</p> <p>Élimination : Le toluène est principalement éliminé (60-70 %) par voie urinaire sous forme d'acide hippurique. Le glucuronide de benzoyle compte pour 10-20 % de l'élimination, et le toluène inchangé expiré dans l'air pour également 10-20 %. L'élimination de l'acide hippurique est généralement complète dans les 24 heures suivant l'exposition.</p>	
M-Coat D & BUTANONE	<p>La méthyléthylcétone (MEC) est considérée comme ayant un faible degré de toxicité; cependant, elle est souvent utilisée en combinaison avec d'autres solvants et les effets toxiques du mélange peuvent être plus importants que ceux de l'un ou l'autre solvant seul. Les combinaisons de n-hexane avec la méthyléthylcétone et de méthyl-n-butylcétone avec la méthyléthylcétone montrent une augmentation de la neuropathie périphérique, un trouble progressif des nerfs des extrémités.</p> <p>Les combinaisons avec le chloroforme montrent également une augmentation de la toxicité.</p>	
TOLUÈNE,-PUR & DIOXYDE-DE-TITANE & BUTANONE	<p>Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillures et un épaississement de la peau.</p>	
DIOXYDE-DE-TITANE & BUTANONE	<p>Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composés très irritants. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, à la spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère au test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, font également partie des critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) consécutif à une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont l'incidence est liée à la concentration et à la durée d'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, quant à elle, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition à de fortes concentrations de substance irritante (souvent particulaire) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble se caractérise par une dyspnée, une toux et une production de mucus.</p>	
Toxicité aiguë	✘	Cancérogénicité ✔
Irritation / corrosion	✔	Reproducteur ✔
Lésions oculaires graves / irritation	✔	STOT – exposition unique ✔
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✘	STOT - exposition répétée ✔
Mutagénicité	✘	Risque d'aspiration ✔

Légende: ✘ – Les données pas disponibles ou ne remplissent pas les critères de classification
 ✔ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Données écologiques

Toxicité					
M-Coat D	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
		Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

M-Coat D

PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
EC50	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	12.5mg/L	4
EC50	48h	crustacés	3.78mg/L	5

TOLUÈNE,-PUR

M-Coat D

	NOEC(ECx)	168h	crustacés	0.74mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou autres plantes aquatiques	>376.71mg/L	4
	LC50	96h	Poisson	5-35mg/l	4
dioxyde-de-titane	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	BCF	1008h	Poisson	<1.1-9.6	7
	EC50	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	3.75-7.58mg/l	4
	EC50	48h	crustacés	1.9mg/l	2
	NOEC(ECx)	672h	Poisson	>=0.004mg/L	2
	EC50	96h	Les algues ou autres plantes aquatiques	179.05mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	1.85-3.06mg/l	4
butanone	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	1220mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	308mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou autres plantes aquatiques	>500mg/L	4
	NOEC(ECx)	48h	crustacés	68mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	>324mg/L	4
Légende:	Extrait de 1. Données de toxicité d'IUCLID 2. Substances enregistrées par l'ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 4. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 5. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 6. METI (Japon) - Données de bioconcentration				

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

Pour la méthyléthylcétone :

log Kow : 0,26-0,69

log Koc : 0,69

Koc : 34

Demi-vie (h) air : 2,3

Demi-vie (h) eau de surface : 72-288

Constante de Henry atm m³/mol : 1,05E-05

BOD5 : 1,5-2,24, 46 %

COD : 2,2-2,31, 100 %

ThOD : 2,44

FBC : 1

Dégradation dans l'environnement :

DÉGRADATION TERRESTRE : Des valeurs de Koc mesurées à 29 et 34 ont été obtenues pour la méthyléthylcétone dans des loams limoneux. La méthyléthylcétone devrait présenter une très grande mobilité dans le sol. La volatilisation à partir de surfaces de sol sec est attendue selon une pression de vapeur expérimentale de 91 mm Hg à 25 °C. La volatilisation à partir de surfaces de sol humide est également attendue, compte tenu de la constante mesurée de la loi de Henry de 4,7 x 10⁻⁵ atm-m³/mole. La demi-vie de volatilisation de la méthyléthylcétone à partir de limon et de loams sableux a été mesurée à 4,9 jours. La méthyléthylcétone devrait se biodégrader dans des conditions aérobies et anaérobies, comme l'indiquent de nombreux tests de dépistage.

DÉGRADATION AQUATIQUE : Selon les valeurs de Koc, la méthyléthylcétone ne devrait pas s'adsorber sur les matières en suspension et les sédiments dans l'eau. Elle devrait se volatiliser à partir de la surface de l'eau selon la constante mesurée de la loi de Henry. Les demi-vies estimées pour une rivière modèle et un lac modèle sont respectivement de 19 et 197 heures. La biodégradation de ce composé devrait se produire, comme le montrent de nombreux tests de dépistage. Une valeur de FBC estimée à 1, basée sur un log Kow expérimental de 0,29, suggère que la bioconcentration dans les organismes aquatiques est faible.

DÉGRADATION ATMOSPHERIQUE : Selon un modèle de répartition gaz/particules des composés organiques semi-volatils dans l'atmosphère, la méthyléthylcétone, qui a une pression de vapeur expérimentale de 91 mm Hg à 25 °C, n'existera que sous forme de vapeur dans l'atmosphère ambiante. La méthyléthylcétone en phase vapeur est dégradée dans l'atmosphère par réaction avec des radicaux hydroxyles produits par voie photochimique; la demi-vie de cette réaction dans l'air est estimée à environ 14 jours. La méthyléthylcétone devrait aussi subir une photodécomposition dans l'atmosphère par la lumière naturelle du soleil. La dégradation photochimique de la méthyléthylcétone par la lumière naturelle du soleil devrait se produire à un taux d'environ 1/5 de la vitesse de dégradation par les radicaux hydroxyles produits par voie photochimique.

Écotoxicité :

CL50 (24 h) pour les poissons : crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*) 1690-5640 mg/L; guppy (*Lebistes reticulatus*) 5700 mg/L; poisson rouge (*Carassius auratus*) >5000 mg/L

CL50 (96 h) pour les poissons : tête-de-boule (*Pimephales promelas*) 3200 mg/L; crapet-soleil (*Lepomis macrochirus*) 4467 mg/L; gambusie (*Gambusia affinis*) 5600 mg/L

CL50 (48 h) *Daphnia magna* :

CL50 (24 h) *Daphnia magna* : 8890 mg/L

CL50 (24 h) Artémie (*Artemia salina*) : 1950 mg/L

Pour les cétones : Les cétones, à moins qu'elles ne soient des cétones alpha, bêta-insaturées, peuvent être considérées comme des composés à narcose ou de toxicité de base.

Devenir aquatique : L'hydrolyse des cétones dans l'eau n'est thermodynamiquement favorable que pour les cétones de faible poids moléculaire. Les réactions avec l'eau sont réversibles sans changement permanent de la structure du substrat cétonique. Les cétones sont stables dans l'eau dans les conditions environnementales normales. Lorsque le pH est supérieur à 10, il peut se produire des réactions de condensation qui donnent des produits de poids moléculaire plus élevé. Dans les conditions ambiantes de température, de pH et de faible concentration, ces réactions de condensation sont défavorables. D'après leurs réactions dans l'air, il semble probable que les cétones subissent une photolyse dans l'eau.

Devenir terrestre : Il est probable que les cétones soient biodégradées par les micro-organismes dans le sol et l'eau.

Écotoxicité : Il est peu probable que les cétones se bioconcentrent ou se bioamplifient.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistence et dégradabilité

Composant	Persistence : eau/sol	Persistence : air
TOLUÈNE,-PUR	BAS (La demi-vie = 28 jours)	BAS (La demi-vie = 4.33 jours)
dioxyde-de-titane	HAUT	HAUT
butanone	BAS (La demi-vie = 14 jours)	BAS (La demi-vie = 26.75 jours)

Potentiel de bioaccumulation

M-Coat D

Composant	Bioaccumulation
TOLUÈNE,-PUR	BAS (BCF = 90)
dioxyde-de-titane	BAS (BCF = 10)
butanone	BAS (LogKOW = 0.29)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
TOLUÈNE,-PUR	BAS (Log KOC = 268)
dioxyde-de-titane	BAS (Log KOC = 23.74)
butanone	MOYEN (Log KOC = 3.827)

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / de l'emballage	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides. ▶ Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible. <p>Autrement:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée. ▶ Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit. <p>Les lois concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent varier selon les pays, régions et/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans certains cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi. Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode courante – l'utilisateur doit examiner :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La réduction, ▶ La réutilisation ▶ Le recyclage ▶ L'élimination (si tout le reste a échoué) <p>Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de façon à le rendre impropre à l'utilisation prévue. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Il faut noter que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ NE PAS laisser l'eau de lavage ou provenant de l'équipement pénétrer dans les conduites d'eau. ▶ Il peut être nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant élimination. ▶ Dans tous les cas, l'évacuation dans les égouts peut être soumise à des lois et règlements, qui doivent être respectés. ▶ En cas de doute, contacter l'autorité compétente. ▶ Recycler autant que possible. ▶ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou l'autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour une élimination si aucun traitement approprié ou aucune installation d'élimination n'a été identifiée. ▶ Éliminer par : incinération dans un appareil approuvé (après ajout d'un mélange avec un produit de combustion approprié). ▶ Décontaminer les contenants vides. Suivre les consignes de sécurité jusqu'à ce que les contenants soient propres et détruits.
---	---

SECTION 14 Informations relatives au transport

Étiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun

Transport par voie terrestre (TMD)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1993	
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contient TOLUÈNE,-PUR et butanone)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe	3
	Danger subsidiaire	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	16, 150
	Limite pour explosifs et indice des quantités limitées	5 L
	Indice ERAP	Non applicable

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	1993	
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contient TOLUÈNE,-PUR et butanone)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	3

M-Coat D

	ICAO/IATA danger subsidiaire	Non applicable
	Code ERG	3L
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	A3
	Instructions d'emballage pour fret uniquement	366
	Quantité maximale / colis pour fret uniquement	220 L
	Instructions d'emballage pour fret et aéronefs de passagers	355
	Quantité maximale passagers et fret / colis	60 L
	Quantité de colis limitée dans avion de passagers et de fret	Y344
	Quantité limitée Quantité maximale Passager et Cargo / colis	10 L

Transport maritime (Code IMDG / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	1993	
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contient TOLUÈNE,-PUR et butanone)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	3
	IMDG danger subsidiaire	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-E, S-E
	Dispositions particulières	223 274 955
	Quantités limitées	5 L

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au Recueil IBC

Non applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et au Code IMSBC de MARPOL

Nom du produit	Grouper
TOLUÈNE,-PUR	Non applicable
dioxyde-de-titane	Non applicable
butanone	Non applicable

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
TOLUÈNE,-PUR	Non applicable
dioxyde-de-titane	Non applicable
butanone	Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

TOLUÈNE,-PUR Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD

Canada — Liste des substances domestiques (LSD)

Canada — Service d'indexation toxicologique - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT GHS

Chemical Footprint Project - Chemicals of High Concern List

International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents Classified by the IARC Monographs - Not Classified as Carcinogenic

dioxyde-de-titane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD

Canada — Liste des substances domestiques (LSD)

Canada — Liste des substances non domestiques (LSND)

Canada — Service d'indexation toxicologique - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT GHS

Chemical Footprint Project - Chemicals of High Concern List

International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents Classified by the IARC Monographs

International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents Classified by the IARC Monographs - Group 2B: Possibly carcinogenic to humans

International WHO List of Proposed Occupational Exposure Limit (OEL) Values for Manufactured Nanomaterials (MNMS)

butanone Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD

Canada — Liste des substances domestiques (LSD)

Canada — Service d'indexation toxicologique - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT GHS

Informations réglementaires supplémentaires

Non applicable

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (TOLUÈNE,-PUR; butanone)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
E.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme « Actives » dans l'inventaire TSCA
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Émirats arabes unis – Liste de contrôle (Substances interdites/restrictées)	Non (TOLUÈNE,-PUR; dioxyde-de-titane; butanone)
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

Date de révision	03/19/2026
Date initiale	02/02/2026

Résumé de la version FDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
5.0	03/18/2026	Informations toxicologiques – santé chronique, Identification des dangers – Classification, Composition/informations sur les composants – Ingrédients

autres informations

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Alimenté par AuthoriTe, de Chemwatch.



Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.